



Majoration heures supplémentaires

Par **bertrand**, le **03/03/2012** à **09:56**

Bonjour,rrnrnJe travaille dans l' agroalimentaire, à la fin février, toutes les heures supplémentaires doivent être payées ou récupérées, la direction nous impose des jours à prendre en récupération pour écouler ces heures supplémentaires, mon problème est qu' il me semble que chaque heure travaillé en plus du temps réglementaire (35 heures semaines) doit être majorée.rnrnComme nous sommes annualisés, la machine qui est pré programmé prend pour une journée 7 heures supplémentaires pour remplacer les 7 heures de travail qui aurait du être effectué.rnrnla majoration des heures supplémentaire ne doit t' elle pas être prise en compte sur les heures des que les 7 heures journalier sont effectués ?? si celle ci est de 25% ne devrais je pas avoir 1h15 d' heure supp sur mon compte excédant au lieu de 1h00 que j' ai actuellement car la majoration qui doit se faire ne se fait pas, ou alors peu être se fait elle juste à la fin lors du paiement des heures supp qui restent ??rnrnA quel moment se fait cette majoration ?? merci rnrnJ' ai également une autre question, j' ai posé une semaine de congé annuel il y a 15 jours, je n' ai pas posé cette semaine en heures supplémentaires car je voulais avoir un peu plus d' argent à la fin du mois(heures supp payés) , bref, la direction sans mon accord a changé cette semaine de congés annuels en semaine d' heure de récupération afin de faire baisser mon compteur d' heures et m' a clairement fait comprendre que je n' avais rien à redire !!rnrnest ce légal de m' imposer mon mode de congés ???rnrnmerci pour vos réponses